



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026**

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 14 Octobre 2026, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Patrick MIGAYRON, Maire, le 9 Octobre 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire, ouvre la séance.

Présents : Mesdames et Messieurs Patrick MIGAYRON, « Maire », Denise SOULAT, Jean-Noël DESRUES et Catherine HUPPE « Adjointes », Michèle ROBERT, Philippe JOSSET, Martine DERRIER, Jean-Philippe COURCELLE, Séverine DUCLOUX, Guillaume CHEVALIER, Marie PETIT, Mickaël MOUSSY et Mickaël LOUREIRO « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE et Madame Valérie GODRON-DE-MAINTENANT qui donne pouvoir à Madame Séverine DUCLOUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe COURCELLE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 Août 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 Août 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

✎ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu à la délibération suivante :

N°2026-0092	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
-------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- La création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur la Commune de Brinon-sur-Sauldre ;



MAIRIE

de

BRINON SUR SAULDRE

- D'approuver la charte jointe à la présente délibération ;
- De préciser que le CMJ sera composé de 15 jeunes maximum, âgés de 10 à 15 ans et résidant sur la Commune ;
- De désigner Mme Martine DERRIER comme élue responsable du CMJ ;
- De dire que les crédits nécessaires au fonctionnement et à la réalisation de ses projets seront inscrits au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0093	FINANCES – Attribution de bons cadeaux pour les seniors
--------------------	--

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe au Maire et déléguée aux finances et au social.

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter la proposition de Madame l'adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale, dans les conditions fixées ci-dessous ;
 - ✚ Être âgé de 75 ans ou plus ;
 - ✚ Être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- D'attribuer le montant des bons d'achats, à savoir 30 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple (deux bons de 25 €) et 60 € par colocation pour seniors ;
- D'offrir un cadeau pris chez un des commerçants du village pour les personnes étant en maison de retraite et remplissant les conditions ci-dessus ;
- De dire que ces dépenses seront imputées au compte 65742 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**

N°2026-0094	FINANCES – Modification de crédits - Décision modificative n°2 – Budget Commune
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter les virements de crédits tels que présentés ci-dessous,
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✚ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

✚ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2026	DM 2-2026	BP après DM
Fonctionnement	Dépenses	011 – Charges à caractère général	62268	Autres honoraires, conseils...	9 000.00 €	- 2 000.00 €	7 000.00 €
		011 – Charges à caractère général	6251	Voyages, déplacements et missions	2 000.00 €	+ 2 000.00 €	4 000.00 €
		Total Dépenses de fonctionnement				0.00 €	

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2026	DM 2-2026	BP après DM
Investissement	Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	2151	Réseaux de voirie	154 191.74 €	40 000.00 €	194 191.74 €
		21 – Immobilisations corporelles	21538	Autres réseaux	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
		23 – Immobilisations en cours	2313	Constructions (en cours)	184 722.54 €	- 80 000.00 €	104 722.54 €
		45 – Comptabilité distincte rattachée	4541101	Travaux exécutés d'office - Dépenses	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
		Total Dépenses d'investissement				4 000.00 €	
	Recettes	45 – Comptabilité distincte rattachée	4541201	Travaux exécutés d'office - Recettes	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
		Total Recettes d'investissement				4 000.00 €	

N°2026-0095	FINANCES – Intégration d'un bien dans l'inventaire communal
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :

- D'intégrer à l'inventaire et à l'actif du bien ci-dessous, pour une valeur de 5 000 €, au compte 2151,
- D'autoriser le Maire à procéder, en lien avec le comptable public, aux écritures comptables nécessaires à l'intégration du bien dans les comptes de la collectivité,
- De préciser que cette régularisation sera effectuée par une opération d'ordre non budgétaire, conformément aux dispositions de l'instruction M57, selon les écritures arrêtées avec le comptable public,
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

	Valeur d'origine	Compte acquisition	N° inventaire
Chemin du Cul d'Enfer	5 000.00 €	2151	2026-2151-22

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0096	FINANCES – Travaux en régie 2026
--------------------	---

Rapporteur : *Monsieur Jean-Noël DESRUES, 2^{ème} adjoint délégué aux travaux.*

Le conseil municipal a décidé :

- De valider le taux horaire de 25.45 € à appliquer pour les travaux en régie ;
- D'adopter la liste des travaux en régie dont le montant s'élève à 7 113.69 € pour l'année 2026 pour la réfection de la salle de musique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures d'ordre budgétaire nécessaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0097	FINANCES – Exécution d'office des travaux d'entretien de terrains privés non bâtis au frais du propriétaire
--------------------	--

Rapporteur : *Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse.*

Le conseil municipal a décidé :

- De mettre en œuvre la procédure d'exécution d'office prévue à l'article L.2213-25 du CGCT sur son territoire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer d'office les travaux d'entretien de terrains non bâtis en zone d'habitation au frais du ou des propriétaire (s), après que la mise en demeure soit restée sans réponse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette au (x) propriétaire (s) du/ des terrains ;
- De dire que les dépenses avancées par la Commune et les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal ;
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0098	RESSOURCES HUMAINES - Délibération prenant acte de la tenue du débat obligatoire relatif à la Protection Sociale Complémentaire des agents
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à la gestion des Ressources-Humaines et du personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de Protection Sociale Complémentaire.

N°2026-0099	RESSOURCES HUMAINES – Délibération de principe autorisant le recrutement d’agents contractuels pour remplacer temporairement des fonctionnaires indisponibles sur le fondement de l’article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à la gestion des Ressources-Humaines et du personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D’autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- De charger Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu’ils détiennent.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

✍ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

✍ **POUR : 15**

N°2026-0100	RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à une accroissement saisonnier d’activités
--------------------	---

Rapporteur : Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe déléguée à la gestion des Ressources-Humaines et du personnel communal.

Le conseil municipal a décidé :

- D’autoriser Monsieur le Maire de créer les postes nécessaires à l’accroissement saisonnier pour les deux services suivants :
 - ✍ Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Filière animation :
 - ✓ Vacances d’hiver du 22 au 28 Février 2027
 - Nombre de poste : 2
 - Grade : Adjoint d’animation – base 3^{ème} échelon – échelle C1
 - Temps de travail : 35 heures.



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- ✓ Vacances de printemps du 19 au 25 Avril 2027
 - Nombre de poste : 2
 - Grade : Adjoint d'animation – base 3^{ème} échelon – échelle C1
 - Temps de travail : 35 heures.
 - ✓ Vacances d'été du 5 Juillet au 1^{er} Août 2027
 - Nombre de poste : 3
 - Grade : Adjoint d'animation - base 3^{ème} échelon – échelle C1
 - Temps de travail : 35 heures.
 - ✓ Vacances d'automne du 25 au 31 Octobre 2027
 - Nombre de poste : 2
 - Grade : Adjoint d'animation - base 3^{ème} échelon – échelle C1
 - Temps de travail : 35 heures.
 - ⇒ Service Technique / Filière technique :
 - ✓ Période printanière et estivale, entre mars et octobre 2027, période de 6 mois au maximum
 - Nombre de poste : 1
 - Grade : Adjoint Technique – 3^{ème} échelon – échelle C1
 - Temps de travail : 35 heures.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à recruter en tant que besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activités dans les conditions fixées par l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour les postes définis ci-dessus ;
 - De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027 ;
 - De dire que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.
- ⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**
- ⇒ **POUR : 15**

N°2026-0101	URBANISME – Modification du périmètre de protection autour des Monuments Historiques – Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)
--------------------	---

Rapporteur : Madame Catherine HUPPE, 3^{ème} adjointe déléguée à l'urbanisme.

Le conseil municipal a décidé :

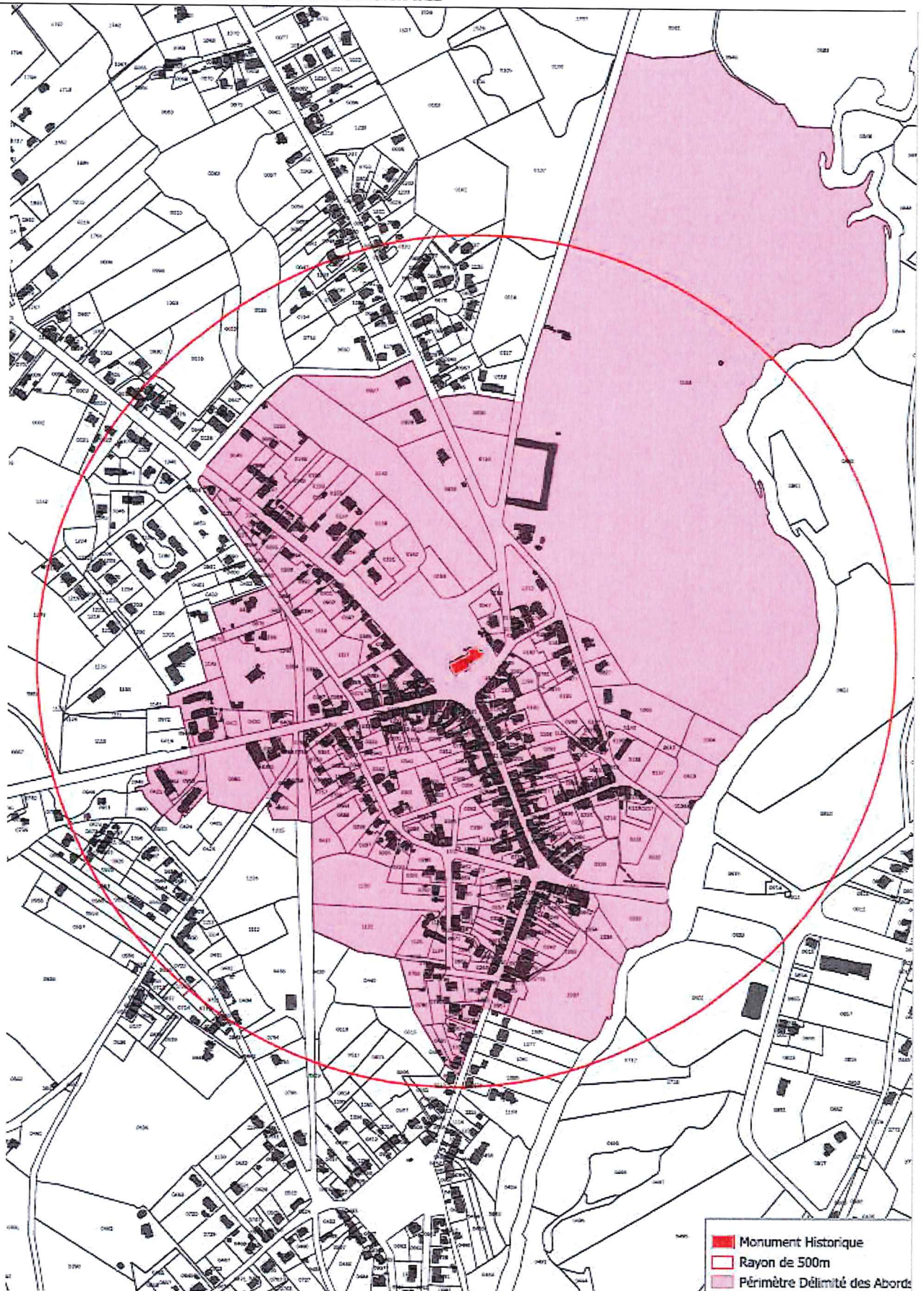
- D'émettre un avis favorable sur le projet de Périmètre de Délimitation des Abords (PDA) proposé, et joint à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires liées à cet avis.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE





MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

N°2026-0102	ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Assainissement 2025
--------------------	---

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël DESRUES, 2^{ème} adjoint délégué aux travaux.

Le conseil municipal a décidé :

- D’adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif pour 2025, tel qu’annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement 2025 ;
- De dire qu’en application de l’article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement collectif annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0103	SYNDICAT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’eau potable 2025
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Guillaume CHEVALIER, vice-président du SIAEP.

Le conseil municipal a décidé :

- D’adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable pour 2025, tel qu’annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable 2025 ;
- De dire qu’en application de l’article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

⇒ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

N°2026-0104	SYNDICAT – Partenariat relatif au Pack Energie entre la Collectivité et le Syndicat Départemental d’Energie du Cher
--------------------	--

Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Le conseil municipal a décidé :



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

- De confier au SDE18 la mise en place du « Pack énergie Essentiel » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Désignation	Tarifs
« Pack Energie Essentiel »	1.20€ /hab/an pour une commune

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**

Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H08.

Date d'affichage en mairie : 15 Octobre 2026.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 15 Octobre 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Patrick MIGAYRON	 
Secrétaire de la Séance : M. Jean-Philippe COURCELLE	